



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 42
 Nb de membres votants : 53
 (dont 11 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy
 Communauté de Communes Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
 Reçu en préfecture le 12/07/2022
 Affiché le 
 ID : 003-200071470-20220704-DELIB2022070-DE

DELIBERATION N°	2022.07.04/70
CLASSIFICATION	3.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 04 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 4 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Marius Laloi à BEAULON, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 28 juin 2022, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Catherine JONET, Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET-SCHIRCH, Christophe MINET, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT,

Les conseillers suppléants : Roseline POUPELIN représentant Alain VERNISSE, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Aline BONNEAU à Isabelle MOULIN, Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Annie DEBORBE à Maria SCHNEIDER, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET-SCHIRCH, Louis MERET à Marie-France AUGIER, Jean-Noël MONIER à Jean-Michel ALLAIN, André PIESSEAT à Franck FORTIN, Annie-France POUGET à Patrick AUBEL, Odile REVERET à Xavier CADORET, Blandine SOCHET à Jean-Pierre LECORNET,

Absents : Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Jean-Louis GUINATIER, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Sylvain NAFFETAS, Aude PARRET-BONMARTIN, Marlène SANTOS, Laurent TALON

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LECORNET

N° 70 – ADMINISTRATION GENERALE – Patrimoine – Acquisition Bien Immobilier – Terrain sis à Varennes-sur-Allier : parking future Maison de santé

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition du terrain décrit dans le rapport de présentation ci-annexé sis 2-4-6 rue Claudius Tury à Varennes-sur-Allier,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte notarié et tout document se rapportant à l'affaire, et à régler les dépenses correspondantes.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée par voie électronique le 13/07/2022
 Déposée par voie électronique en Préfecture le 12/07/2022

P.E.C
 Le Président,

DELIBERATION N°	2022.07.04/70
CLASSIFICATION	3.1

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 70 – ADMINISTRATION GENERALE – Patrimoine – Acquisition Bien Immobilier – Terrain sis à Varennes-sur-Allier : parking future Maison de santé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu la délibération n°2018.12.10/114 par laquelle le conseil communautaire a approuvé l'acquisition du bien immobilier sis rue Claudius Tury à Varennes-sur-Allier pour y installer la Maison de santé pluriprofessionnelle auprès de la commune de Varennes-sur-Allier,

Vu la délibération n°2019.06.11/059 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le projet de territoire et son plan d'actions 2019-2021,

Vu la fiche action n°12 du projet de territoire intitulée « Aménagement d'une Maison de santé à Varennes-sur-Allier, en lien avec « l'espace santé » de Saint Gérard-Le-Puy »,

Vu la délibération n°2021.01.25/08 du 08 janvier 2021 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le projet et le montage financier de l'opération d'investissement (tranche 1) relative à la création d'une maison médicale pluriprofessionnelle dont le projet de santé sera agréé par l'Agence Régionale de Santé,

Vu la délibération du 30 juin 2022 par laquelle le conseil municipal de Varennes-sur-Allier a approuvé la cession d'une partie de terrain de la parcelle cadastrée section AO 703 sise rue Claudius Tury avec la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu les crédits inscrits au Budget,

Considérant que cette propriété communale se situe à proximité du projet communautaire de la Maison de santé pluriprofessionnelle à Varennes-sur-Allier,

Considérant l'opportunité pour la Communauté de communes d'acquérir cette parcelle de terrain.

Il est exposé :

Le Président propose à l'assemblée communautaire d'approuver l'acquisition du bien décrit ci-dessous afin de constituer le parking de la future Maison de santé pluri-professionnelle à Varennes-sur-Allier :

Terrain :2-4-6 rue Claudius Tury à Varennes-sur-Allier
Parcelle cadastrée :AO 703
Superficie de terrain objet de la cession :5 700 m² (sur une superficie totale de la parcelle de 8 338 m²)
Prix parcelle à raison de 3 €/m² :17 100 €
Frais de bornage (estimation) :4 400 €
Frais acte notarié (estimation) :1 500 €
TOTAL :23 000 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver l'acquisition du terrain décrit ci-dessus sis 2-4-6 rue Claudius Tury à Varennes-sur-Allier,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte notarié et tout document se rapportant à l'affaire, et à régler les dépenses correspondantes.